



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Lucienne QUINANZONI, Cyrille SABATIER, Sabine NAEL, Patrice BURLANDO, Henri COLOMBO, Jean-Marc DUBUC, Aude MOUHET.

Absents représentés : Mme. Jacqueline ROLFE (Procuration donnée à Eric AUDIBERT), M. Laurent REMY (Procuration donnée à Frédérique ROUSTANG).

Absents excusés : Mme. Agnès FELIX, M. Jean-Pierre MADONIA, M. Pierre BONNET,

Madame Sabine NAEL a été nommée secrétaire.

URBANISME

2018_042. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à accueillir la future agence postale communale au sein de l'hôtel de ville dans le courant du dernier trimestre 2018. Dans cet objectif, des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville sont nécessaires. Ces derniers doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux valant programme d'agenda d'accessibilité programmée. Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer la demande d'autorisation de travaux au nom de la commune, à mandater un architecte pour monter le dossier et à signer l'ensemble des pièces afférentes à la démarche.

Vote : Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

2018_043. ATTRIBUTION DU MAPA DE TRAVAUX « AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT POLYVALENT EN CŒUR DE VILLAGE ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée a été lancée en mars dernier afin de choisir un prestataire pour réaliser les travaux d'aménagement du parc de stationnement paysager en cœur de village. Consécutivement à la réception des offres et à la réalisation du rapport d'analyse des offres validé par la commission urbanisme, en charge de ce dossier, Monsieur le Maire propose de retenir la société MASSET, domiciliée à Barjols, dont le montant de l'offre est de 360 000 € HT pour la tranche ferme et 4 000 € pour la tranche conditionnelle soit 364 000 € HT.

Vote : Adopté à la majorité (1 Abstention, 11 Pour).

FONCTION PUBLIQUE

2018_044. SUPPRESSION DE POSTES.

Monsieur le Maire propose de supprimer 4 postes créés dans le cadre de la procédure de recrutement de l'agent occupant le poste d'accueil / droit des sols / urbanisme et/ou occupés par l'agent titulaire du poste parti à la retraite le 30 avril dernier.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_045. RÉGIME INDEMNITAIRE - ATTRIBUTION DE L'IHTS POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS TERRITORIAUX.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'indemnité horaire de travaux supplémentaire (IHTS), n'était, dans la collectivité pas applicable aux agents titulaires du grade d'animateur territorial car les effectifs à la date de la précédente délibération ne comptaient pas d'agents à ce grade. Deux agents étant actuellement nommés sur le grade d'animateur territorial, il convient de pouvoir rémunérer les heures supplémentaires si ces agents étaient amenés à en réaliser.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_046. FIXATION DES TARIFS DE RÉMUNÉRATIONS DES CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs forfaitaires de rémunération des agents de droit privé recrutés pour les besoins du centre de loisir sous la forme de contrats d'engagement éducatifs à 66.50 € Bruts / jour pour les titulaires du BAFA et à 39 € Bruts / jour pour les stagiaires et personnels ne disposant pas du BAFA, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

2018_047. PLAN FAÇADE - DÉFINITION DU MONTANT ET DU RÈGLEMENT DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE.

Monsieur le Maire propose de fixer la subvention aux personnes privées réalisant des travaux de ravalement de façade dans le périmètre du bâti ancien à 20 % du montant TTC des travaux plafonnée à 1 000 €. Les modalités d'attribution et de règlement de la subvention sont définies dans le règlement annexé à la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_048. DÉFINITION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération Provence Verte et la Région ont fixé respectivement les tarifs du service de transport scolaire pour les élèves du secondaire à 110 € par an pour les élèves demi-pensionnaires et à 80 € par an pour les élèves internes. La communauté d'agglomération a fixé sa participation aux familles pour ce service à un montant de 50 € / an et par élève. Monsieur le Maire propose que la participation communale aux frais des transports scolaires soit fixée à 60 € pour les élèves demi-pensionnaires et à 30 € pour les élèves internes résidant sur la commune à compter de l'année scolaire 2018-2019 afin de leur assurer la gratuité de ce service.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_049. DÉFINITION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À LA SOCIÉTÉ SFHE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a autorisé le projet de création de 12 logements sociaux sur le site de l'ancien cellier et d'allouer une subvention d'équilibre de 63 500 € à la société SFHE qui porte le projet. Monsieur le Maire propose que la commune verse cette subvention en quatre échéances mensuelles à compter du mois de juin pour 16 000 €, la dernière échéance étant fixée à 15 500 €.

Vote : Adopté à la majorité (1 CONTRE, 11 POUR)

2018_050. INDEMNITÉS DE CONSEIL VERSÉES AU TRÉSORIER.

Suite au changement de trésorerie au 1er janvier 2018, il convient de délibérer pour attribuer au trésorier l'indemnité de conseil annuelle pour rétribuer l'activité de conseil budgétaire, comptable et financière de ce dernier. Monsieur le Maire propose de fixer le taux de cette indemnité à 100 %, représentant une dépense annuelle de l'ordre de 600 à 750 € chargés.

Vote : Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2018_051. MISE EN RÉSEAU DE LA MÉDIATHÈQUE COMMUNALE.

Sur présentation du rapport établi par Madame Lucienne Quinzoni, élue référente du projet de création de la nouvelle médiathèque communale, il est proposé d'adhérer au réseau intercommunal des médiathèques. La mise en réseau permettra à l'ensemble des administrés résidant sur le périmètre de la communauté d'agglomération d'accéder à l'ensemble des médiathèques du territoire, la commune s'engage quant à elle à assurer la gratuité des adhésions, à mobiliser 2€/an/habitant pour l'achat d'ouvrages, à assurer une ouverture minimale de 12 heures hebdomadaires et à former son personnel d'accueil. La communauté d'agglomération mettra en place une navette pour les échanges de livres entre établissement, un logiciel de gestion des collections mutualisées et assurera la coordination technique du réseau.

Vote : Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2018_052. RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE 2017.

Monsieur le Maire donne une lecture des éléments présentés dans le RPQS de l'eau potable 2017 et informe l'assemblée que la production s'est établie à 182 941 m³, la commune a facturé aux usagers du service 91 579 m³. Le rendement du réseau, en raison de fuites en début d'année 2017 a baissé à 51 %. L'eau délivrée aux usagers est conforme aux normes, 11 campagnes de contrôles ont été menées en 2017.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_053. RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE D'ADDUCTION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017.

Monsieur le Maire donne une lecture du rapport 2017 et signale que le rendement épuratoire de la station d'épuration a été mesuré à plus de 95 % lors des deux bilans réglementaires annuels. 53 132 m³ ont été facturés en 2017 soit un accroissement de 10 % environ par rapport à 2016.

Vote : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h35

Le Maire

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le :

Éric AUDIBERT